



BY ABILWAYS

CONFÉRENCES  
D'ACTUALITÉ

TOUS NIVEAUX

Ref. : 31658

Durée :  
2 jours - 14 heures

Tarif :  
Salarié - Entreprise : 1450  
€ HT

# RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

## Comment faire face aux nouveaux enjeux et contraintes ?

La réforme de la fonction publique a finalement été adoptée le 6 août 2019 ! Ce texte tumultueux a obligé l'ensemble du secteur public à **se pencher sur les problématiques récurrentes rencontrées par les agents et les employeurs publics** : recrutements, égalité professionnelle, mobilité, transitions professionnelles... Cette loi de transformation de la fonction publique propose une boîte à outils intéressante **mais complexe aux employeurs publics**.

De multiples questions se posent afin de faire face à l'entrée en vigueur du texte : le statut de la fonction publique est-il en danger ? Faut-il opter pour un tout contractuel ? Comment améliorer l'accompagnement des agents dans leurs mobilités ? Comment favoriser l'employabilité de vos effectifs pour anticiper les mutations politiques et sociétales ? Comment améliorer la lutte contre les inégalités professionnelles ?

EFE vous propose de **décrypter le texte, ses enjeux et ses conséquences pratiques** avec tous ses intervenants : professeurs, avocats, associations (AATF), DRH... !



[Téléchargez le programme de cette conférence et découvrez nos intervenants](#)

### OBJECTIFS

- Décodez la réforme et conformez vos pratiques RH aux actualités
- Apprenez les principales orientations de la réforme
- Appliquez les conseils juridiques et opérationnels de nos experts

### PRÉREQUIS

#### Compétences acquises:

- Un décodage des nouvelles réglementations - L'éclairage et l'analyse des experts de la matière - Un support écrit détaillé et spécialement conçu pour l'occasion sera remis à chaque participant

### COMPÉTENCES ACQUISES

- Un décodage des nouvelles réglementations - L'éclairage et l'analyse des experts de la matière - Un support écrit détaillé et spécialement conçu pour l'occasion sera remis à chaque participant

### PROGRAMME

Réforme de la fonction publique

**MARDI 8 OCTOBRE 2019**

Journée animée par :

**Fabien Tastet**, Président, AATF

**Didier Jean-Pierre**, Professeur de droit public- **UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE**

Avocat associé- **CABINET JEAN-PIERRE & WALGENWITZ**

**Jacques Bazin**, Avocat Associé

**Élodie Poput**, Avocat, **CABINET BAZIN & CAZELLES**

**Jean-Michel Le Gac**, DRH, **DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE**

**8h45 - Accueil des participants**

**RÉFORME DES INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL**

**Le nouveau comité social : la création d'une nouvelle instance**

- Une fusion synonyme de simplification des conditions de dialogue social ?
- Quels sont les pouvoirs de cette nouvelle instance ?
  - Un nouveau rôle stratégique en matière d'orientation des politiques RH ?
- Réduction des mandats syndicaux : quelles conséquences en pratique ?

**Quelles sont les conséquences du recentrage et de la réduction des missions des CAP ?**

- Attractivité : une accélération des procédures relatives aux décisions individuelles n'est-elle pas dangereuse ?
- *Quid* de l'harmonisation de l'architecture des CAP ?



Organisme qualifié par l'ISQ-OPQF



Membre de la FFP

EFE FORMATION SAS - 35, rue du Louvre - 75002 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 09 25 08 - e-mail : [serviceclient@efe.fr](mailto:serviceclient@efe.fr)

Siret 412 806 960 00032

- Quelle est l'incidence de la suppression de l'avis préalable relatif aux demandes de mutation dans la FPE ?
  - *Quid* des promotions de corps, de cadres d'emploi et de grade ?
- Recours administratifs contre une décision défavorable : *quid* de la possibilité pour un agent de se faire accompagner par un représentant syndical ?

### **TRANSFORMER ET SIMPLIFIER LE CADRE DE GESTION DES RH**

#### **Fonctions d'encadrement issues du secteur privé : la clé de la transformation de la fonction publique ?**

- Quelles conséquences liées à l'**ouverture des emplois de direction aux contractuels**?
  - Combien d'emplois sont concernés ?
  - Une remise en cause de la neutralité et de l'intérêt général liés à l'exercice des fonctions d'encadrement ?
  - *Quid* de la dérogation au principe de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires ?
- Faudra-t-il faire appel à des prestataires externes privés pour traiter les futures candidatures ?
  - Un surcoût pour l'Administration généré par l'ouverture des postes de direction aux contractuels ?

#### **L'extension du recours aux contractuels : dans quelles conditions ?**

- Quels emplois sont concernés par la mise en œuvre de la nouvelle dérogation au principe de l'occupation des emplois permanents pour des fonctionnaires ?
  - Quelles catégories sont concernées par cette dérogation ?
  - Cette mesure permet-elle de répondre à l'évolution des métiers et des compétences ?
- Comment les managers de la fonction publique peuvent-ils justifier le recrutement de contractuels ?
- Quelles sont les garanties pour les agents concernées ?
- Quelles garanties sont apportées aux agents contractuels ?
  - *Quid* des recrutements en CDI ?
  - Ces mesures permettent-elles de remédier aux problèmes d'attractivité des territoires ou des métiers ?
- **CAS PARTICULIER** des établissements publics étatiques (**EPE**) : pourquoi leur offrir une souplesse supplémentaire et ouvrir le recrutement des contractuels pour l'ensemble de ces emplois ?
  - Comment le mettre en œuvre ?
  - Quels établissements publics étatiques sont concernés ?

#### **Le nouveau contrat de projet renforcera-t-il l'efficacité de l'action publique ?**

- Un nouveau CDD : quelles sont les caractéristiques du contrat de projet ?
  - Dans quelle mesure ce contrat permet-il de mobiliser des profils divers ?
  - Pour quelle durée limitée ?
  - Quels projets ou missions sont concernés ?
  - Dans quels cas rompre le contrat ?
  - Quelle indemnité prévoir en cas de rupture anticipée du contrat ?
- Le contrat de projet ouvre-t-il des droits à titularisation ?

#### **Quels changements au sein de la fonction publique territoriale ?**

- *Quid* des emplois à temps non complet de la fonction publique territoriale ?
  - Le recours au contrat pour ces emplois est-il élargi ?
  - Les conditions de recrutement des fonctionnaires sont-elles modifiées ? Dans quelle mesure se différencient-elles des conditions qui s'appliquaient antérieurement ?
- Les dispositions sont-elles un frein au recours à la vacance ?
- *Quid* de la future fusion des centres de gestion départementaux volontaires en centres interdépartementaux de gestion ?
- Le rapport annuel du CNFPT relatif à l'utilisation des cotisations des collectivités et EPL renforcera-t-il l'efficacité de ses missions ?

#### **Transparence et équité : quels sont les enjeux du recours accru aux contractuels ?**

- Comment organiser le détachement d'office des fonctionnaires touchés par une externalisation ?
  - Un nouveau partage des responsabilités ?
- De nouvelles possibilités de recrutement limitées par le renforcement de la transparence ?
- *Quid* de la professionnalisation des procédures de recrutement par voie de contrat ?



**17h00 Fin de la journée**  
Réforme de la fonction publique  
**MERCREDI 9 OCTOBRE 2019**

**Journée animée par :**

**Anne Walgenwitz**, Avocat Associé, **CABINET JEAN-PIERRE & WALGENWITZ**

**Delphine Krust**, Avocat Associé, **SCP KRUST & PENAUD**

**Jean-Michel LE GAC**, DRH, **DÉPARTEMENT HAUTE SAVOIE**

**Didier Jean-Pierre**, Professeur de droit public, **UNIVERSITÉ Aix-Marseille** et Avocat associé, **CABINET JEAN-PIERRE & WALGENWITZ**

**Sébastien Ellie**, Chef du Pôle Juridique, **HAUTE AUTORITÉ POUR LA**

**TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE**

**8h45 Accueil des participants**

**MODERNISER LA FONCTION PUBLIQUE**

**Entre attractivité et performance : comment simplifier les procédures de mutation des agents ?**

- Quelle est l'incidence de l'allègement de la consultation préalable de la CAP concernant la mutation des fonctionnaires de l'État ?
  - Quel sera l'impact sur les demandes de mobilités ?
  - Un renforcement de l'attractivité des employeurs publics ?
- Quelles durées minimales et maximales d'occupation prévoir selon la mobilité ou la stabilisation prévues sur vos territoires ?

**Une harmonisation de la gestion des agents dans les trois pans de la fonction publique ?**

- Disparition de la notation au profit des entretiens professionnels : une formation obligatoire des managers ?
  - Quelles sont les fonctions publiques les plus concernées ?
  - Dans quels délais opérer cette transformation ?
- **Politique de rémunération** : quels choix désormais opérer ?
  - Quels critères prendre en compte pour déterminer la rémunération de tous les agents publics ?
  - Comment mesurer l'engagement professionnel et le mérite en pratique ?
- **Modernisation des sanctions** : quelle harmonisation pour les trois versants de la fonction publique ?
  - Exclusion temporaire, abaissement d'échelon, rétrogradation, radiation du tableau d'avancement : des sanctions disciplinaires dissuasives ?
- **Temps de travail dans la FPT** : quelles sont les conséquences liées à la suppression des régimes dérogatoires dans l'organisation de vos services ?

**Réforme du cadre déontologique des agents : un impératif lié à la mobilité des agents ?**

- Comment organiser le renforcement du contrôle déontologique ?
  - Comment réaliser une cartographie des emplois et fonctions les plus sensibles ?
  - Diffusion d'une culture déontologique : comment communiquer au plus près des agents ?
- Commission de déontologie de la fonction publique : quels sont les nouveaux agents publics soumis à son contrôle ?
- *Quid* du renforcement du contrôle déontologique de proximité des agents quittant la fonction publique ?
  - Comment le rôle du référent déontologue s'articule-t-il avec celui du manager ?
- *Quid* de l'interdiction faite à l'administration de recruter un contractuel n'ayant pas respecté le contrôle déontologique ?

**FAVORISER LA MOBILITÉ ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES**

**Formation, mobilité : quelles nouveautés apportées par la réforme ?**

- CPF : comment garantir la portabilité des droits à la formation acquis par les agents et salariés concernés par une mobilité ?
  - Comment organiser la conversion des droits en euros en droits en heures pour les salariés du privé ?
- Comment favoriser la mobilité des fonctionnaires de l'Etat vers la FPT et la FPH ?
- Comment s'effectue la portabilité des CDI entre les différents versants de la fonction publique ?
  - L'accord du nouvel employeur est-il nécessaire et obligatoire ?

**FOCUS sur l'instauration d'une rupture conventionnelle !**

- Quels agents sont concernés ? Un dispositif applicable aux fonctionnaires des trois



versants et aux contractuels ?

- Les fonctionnaires détachés en qualité de contractuels peuvent-ils en bénéficier ?
- Un remboursement de l'indemnité de rupture conventionnelle est-elle possible ? Dans quels cas ? Quels fonctionnaires sont concernés ?
- *Quid* de l'extension du régime d'auto-assurance chômage ?

#### **Transitions professionnelles : un enjeu fondamental lié aux transformations ?**

- *Quid* de la création du dispositif global d'accompagnement des agents dont l'emploi est supprimé ?
  - Comment organiser l'accompagnement RH des agents dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel ?
  - Congé de transition professionnelle : un levier favorisant l'accès à la formation ? Quel coût estimé pour l'employeur ?
- Dans quels cas un fonctionnaire est-il mis à disposition d'une structure du secteur privé ?

#### **ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE**

##### **Quelles nouvelles mesures renforcent l'égalité professionnelle dans la fonction publique ?**

- Un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle obligatoire pour tous les pans de la fonction publique ?
  - Qu'en est-il des collectivités et EPCI de moins de 20 000 habitants ?
  - Quelle sanction sera appliquée aux administrations réfractaires ?
- Comment organiser la mutualisation des dispositifs de signalement des violences ?
- Quel assouplissement de l'égalité Femme-Homme dans les primo-nominations ?
- *Quid* de la sécurisation des règles de composition équilibrée et de présidence alternée pour les jurys et comités de sélection ?
- Jour de carence et congés maladie liés à la grossesse : une mesure attendue ?
- Fonction publique territoriale : des primes maintenues en cas de congé maternité, paternité ou adoption ?
- Un agent en congé parental verra-t-il ses droits à avancement maintenus ?
- Quelles nouvelles dispositions pour les fonctionnaires en situation de handicap ?

**17h00 Fin de la journée**

#### **INTERVENANTS**

Didier JEAN-PIERRE

Professeur Agrégé des Facultés de Droit Avocat Associé  
CABINET JEAN-PIERRE & WALGENWITZ

Elodie POPUT

Avocat  
BAZIN & CAZELLES AVOCATS ASSOCIES

Jean-Michel LE GAC

DRH  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE

Amaury BRANDALISE

Delphine KRUST

Avocat Associé  
SCP KRUST & PENAUD

Anne WALGENWITZ

Avocat Associé  
CABINET JEAN-PIERRE & WALGENWITZ

Sébastien ELLIE

Chef du Pôle Juridique  
HAUTE AUTORITÉ POUR LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE

Anne DE MOUSSAC



Alice LAPRAY



Organisme qualifié par l'ISQ-OPQF



Membre de la FFP

EFE FORMATION SAS - 35, rue du Louvre - 75002 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 09 25 08 - e-mail : [serviceclient@efe.fr](mailto:serviceclient@efe.fr)

Siret 412 806 960 00032